

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13/10/2022

Date de convocation : 06/10/2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 03.10.22

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE COISE

Vu le code de l'environnement, Titre II, livre 1^{er}, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 Décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L.2224-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-6-1 et R 123-11 ;

Vu le projet de zonage eaux pluviales présenté par Réalités Environnement,

Vu les remarques formulées par la population et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 Mai 2022 9h00 au 30 Juin 2022 17h00.

Vu la délibération de l'autorité environnementale après examen au cas par cas relative l'élaboration du zonage eaux pluviales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents

1° - **APPROUVE** le zonage des eaux pluviales.

2° - DIT que ce document sera annexé au PLAN LOCAL D'URBANISME approuvé ce même jour.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le
ID : 069-216900621-20221013-03_10_22-DE



3° - **CHARGE** Monsieur le Maire, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

4° - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe BONNIER